

S1	Paris : Hidalgo sécurise ses investissements pour 2018	1
2	Comment Paris veut réinventer les ponts habités.....	3
3	Formation professionnelle : le bilan mitigé du plan «500.000» de Hollande	5
4	Prud'hommes: déjà les premiers effets pervers par suite des ordonnances.....	6
5	Impôts, cotisations : la pression fiscale en France est la plus élevée d'Europe.....	7
6	Sayah Baaroun, un VTC en zig-zag.....	9
7	General Electric supprime 4500 emplois en Europe	10
8	En quête d'un troisième mandat, Stéphane Richard défend son bilan et ses projets pour Orange..	11
9	Macron avance à pas prudents sur la laïcité.....	13
10	Ecole : Blanquer va étoffer le dispositif laïcité	14
11	La réforme de l'assurance-chômage s'engage dans la douleur	15
12	Les dons de RTT et congés entre collègues vont être étendus	17
13	Présidence LR : les centristes lâchent Wauquiez	19
14	Rafale, Airbus A321, véhicules blindés... le Qatar achète du made in France.....	21
15	Brexit : le Royaume-Uni et la Commission européenne parviennent à un compromis	22

III ILE-DE-FRANCE

LES ECHOS – 08/12/2017

1 Paris : Hidalgo sécurise ses investissements pour 2018



Le projet de budget voté la semaine prochaine promet l'engagement d'ici à la fin 2018 de 80 % du programme d'investissement de la mandature.

Anne Hidalgo aura engagé 80 % du programme d'investissement de son mandat d'ici à la fin 2018. C'est la promesse inscrite dans le budget primitif que le conseil municipal de Paris doit voter en début de semaine prochaine. Un tour de force vu l'ambition initiale de 10 milliards d'euros et les obstacles budgétaires traversés par la capitale. L'an prochain, une nouvelle tranche de 1,6 milliard d'euros de crédit de paiement est prévue, centrée sur les grands sujets du mandat (logement, transition énergétique, petite enfance, etc.).

L'exécutif explique avoir retouché à mi-mandat cette année les priorités de ses projets. Le premier adjoint socialiste Bruno Julliard explique que des chantiers d'équipements ont pris du retard, comme la rénovation du Théâtre de la Ville, qui sera décalée au mandat suivant. La mairie va, en revanche, mettre les bouchées doubles sur le plan vélo et la création de centaines de kilomètres de voies cyclables qui a deux ans de retard. Ce chantier devient la « *priorité absolue* ». Le plan propreté et des investissements climatiques feront l'objet de nouveaux efforts.

Inversion de la courbe du RSA

La production d'habitats sociaux suit son cours et l'adjoint Ian Brossat revendique cette année le lancement de 7.242 logements, au-dessus des prévisions de 7.000 unités annuelles. La mairie insiste aussi sur la sécurisation des dépenses sociales à 1,6 milliard d'euros, dont 250 millions d'euros sont des dépenses volontaires de la Ville au profit des plus démunis.

Sur les dépenses sociales obligatoires, la bonne nouvelle en 2017 est venue de l'inversion de la courbe des demandes de RSA et la baisse des demandes d'aides aux personnes âgées qui ont dégagé 15 millions d'euros d'économies, une tendance qui devrait se poursuivre l'an prochain.

L'exécutif parisien assure pouvoir continuer à investir grâce à un « *budget de sobriété* » et des économies de l'ordre de 130 millions d'euros qui plafonneraient à 0,5 % la progression des dépenses de fonctionnement. En 2018, des « frais de notaires » aussi exceptionnels qu'en 2017 sont inscrits (1,350 milliard). A l'hôtel de ville, on table aussi sur la hausse des taxes de séjour de 10 à 20 millions d'euros pour l'instant refusée par Bercy.

L'opposition dénonce cette année encore l'existence d'un trou de 300 à 450 millions d'euros comblé notamment par la capitalisation des loyers sociaux (225 millions en 2018 et 900 millions depuis 2015) et le triplement des recettes de stationnement (lire ci-dessous). L'investissement est également financé par un [recours](#) à l'endettement qui devrait doubler en six ans. Une dérive critiquée par l'opposition. La municipalité fait, elle, valoir que son niveau relatif est bien inférieur à la moyenne de celui des autres villes.

Deux mauvaises nouvelles viennent néanmoins compliquer le bouclage de ce budget : la loi de finances a augmenté de 60 millions d'euros les prélèvements sur la collectivité. La ville doit aussi trouver en catastrophe une compensation de la perte de la recette des affichages Decaux de 28 millions d'euros pour 2018. Le tribunal de Paris a annulé mardi le marché provisoire de la publicité passé pour 20 mois avec l'afficheur. Un recours au Conseil d'Etat va être déposé.

Stationnement : 25.000 contrôles par jour

Les maires se sont battus pendant des années pour obtenir la municipalisation du stationnement qui démarre au 1^{er} janvier. Cette réforme qui permet aux communes de fixer les tarifs de parking et des amendes et d'en récolter le produit devrait permettre à Paris de tripler les recettes à 330 millions d'euros. Les tarifs évoluent peu mais les amendes passent de 17 à 50 euros en coeur de ville. Cet effet dissuasif sera renforcé par la très forte hausse du rendement de l'efficacité attendue de la privatisation du contrôle auprès de deux entreprises (Streeteo et CVS). Leurs 330 agents assermentés devront réaliser 25.000 contrôles par jour, soit une place sur deux contrôlée ! Loin devant la statistique de la Cour des comptes sur les anciennes « pervenches » de la Préfecture (2 contrôles par agent par jour). La Ville dépensera 16 millions d'euros pour rémunérer les deux prestataires.

Matthieu Quiret

LE MONDE – 08/12/2017

2 Comment Paris veut réinventer les ponts habités



Les trois passerelles piétonnes en projet dans la capitale seront intégralement financées par des acteurs privés. Charge pour eux d'inventer une activité marchande qui rentabilise leur investissement.

L'annonce a suscité des rêves de Ponte-Vecchio à Florence, de Rialto à Venise... D'ici à 2024 – Jeux olympiques obligent – la Ville de Paris veut construire trois passerelles piétonnes « *d'un nouveau genre* », des « *lieux de passage et d'animations* » où l'on pourrait boire un café ou manger un morceau, jeter un œil à une ou deux boutiques, pourquoi pas faire du sport ou visiter une expo.

Ces « *passerelles occupées* », qui porteront à quarante le nombre de ponts parisiens sur la Seine, s'inscrivent dans le cadre de l'appel à projets international « *Reinventing Cities* », lancé mi-novembre par la maire (PS) Anne Hidalgo, sur le modèle de « *Réinventer Paris* ». Elles seront situées « *entre le 4^e et le 5^e arrondissement ; entre le 12^e et le 13^e arrondissement ; enfin, entre le 15^e et le 16^e arrondissement* », indique la Ville de Paris, qui entend toutefois laisser leur localisation précise à l'appréciation des investisseurs.

« Des lieux de vie »

Car ces projets doivent être intégralement financés par des acteurs privés, à charge pour eux d'inventer une activité marchande qui rentabilise leur investissement. Les deux passerelles les plus récentes à Paris, celle de Solférino (1999) et de la Bibliothèque François-Mitterrand (2006), ont coûté respectivement 60 millions de francs (9,1 millions d'euros) et 21 millions d'euros à la ville. « *Ce sont des coûts qui permettent à peine de financer une passerelle par mandature* », tranche Jean-Louis Missika, adjoint à l'urbanisme.

Pour autant, l'argent ne serait pas la raison principale de cette occupation marchande. « *Ce qui nous inspire, c'est la transformation de la relation des citoyens au fleuve*, assure M. Missika. *Ils ne considèrent plus les ponts uniquement comme des lieux de passage mais comme des lieux de vie.* » Un moyen également, selon la municipalité, de renouer avec la tradition des ponts habités qui ont animé Paris jusqu'au XIX^e siècle, tel le pont Notre-Dame.

Pas question néanmoins de reconstruire des bâtiments sur le fleuve. « *On va préserver la beauté des vues sur la Seine. On demande aux architectes d'inventer des passerelles légères, et aux investisseurs de trouver un modèle économique* », explique l'adjoint à l'urbanisme. En 2014, au lancement de l'appel à projets « *Réinventer Paris* », l'équipe Hidalgo envisageait pourtant deux ponts surmontés de logements et d'hôtels. La Préfecture y a mis son veto, en raison du risque d'inondation : interdiction de dormir au-dessus de la Seine. « *Il n'y aura pas non plus de bureaux ni de grandes enseignes commerciales sans lien avec le fleuve* », annonce Jean-Louis Missika.

Un investissement difficile à amortir

C'est toute la difficulté de l'entreprise : comment amortir un investissement qui pourrait atteindre 80 millions d'euros par passerelle à dire d'expert, avec une activité qui doit rester aussi discrète ? « *Il n'y a aucun doute que la structure d'une passerelle peut être habitée, et qu'on peut créer de la valeur grâce à cette infrastructure, mais sur la Seine il faut conserver de la transparence et choisir un programme qui donne la priorité à l'espace public* », observe l'architecte et ingénieur Marc Mimram.



Ce spécialiste des ponts, qui a conçu la passerelle Solférino, construit en Chine, à Hainan, un pont futuriste surmonté de commerces, de jardins et d'équipements culturels. Mais les 8 000 mètres carrés de ce bâtiment en verre, enserrés dans une maille métallique aérienne, s'élèvent sur une dizaine de niveaux au-dessus de la mer.

« La question du franchissement des grandes coupures fluviales, autoroutières, ferroviaires est un des problèmes clés des métropoles », insiste Jean-Louis Missika, adjoint à l'urbanisme de la maire de Paris.

A Saint-Denis, Marc Mimram a conçu un autre type de pont habité : le franchissement Pleyel. Sur plus de 300 mètres, ce mélange de pont routier et de passerelle piétonne occupée devrait, en 2023, franchir le faisceau ferré Nord-Europe – ce « *fleuve ferroviaire* » –, connecter deux gares et opérer une couture entre deux parties de la ville totalement séparées. « *La passerelle de 7 000 mètres carrés forme un vaste espace public, avec une place centrale et deux grandes bulles dont les arcs forment la structure qui porte le pont, et abritent l'une un café concert, l'autre une émergence de la gare RER* », décrit l'architecte.

Un modèle pour Paris ? Pas pour le financement. Le budget prévisionnel de 165 millions d'euros n'est réuni qu'aux deux tiers par l'agglomération de Plaine Commune, l'Etat et la Société du Grand-Paris. Et personne n'imagine un instant que le café-concert ou un opérateur privé finance l'ouvrage... « *Cette liaison est pourtant un élément essentiel à l'énorme opération d'urbanisation du quartier Pleyel et aux Jeux olympiques de 2024* », peste Patrick Braouezec, président (PCF) de Plaine Commune.

Spectaculaire projet au-dessus du périphérique

Argent public ou investissement privé, pas si simple de financer des ponts occupés... Londres en a fait l'amère expérience. Le projet de « pont-jardin » sur la Tamise, lancé par l'ancien maire Boris Johnson, a été abandonné au mois d'août par son successeur, Sadiq Khan. Le devis était passé de 68 millions à 226 millions d'euros. M. Johnson avait sollicité Apple pour financer la construction de l'ouvrage... qui demandait en contrepartie à pouvoir y implanter un Apple Store.

Reste que « *la question du franchissement des grandes coupures fluviales, autoroutières, ferroviaires est un des problèmes clés des métropoles* », insiste M. Missika. Dans certains cas, c'est un bâtiment complet qui vient jouer le rôle de pont, comme le spectaculaire projet immobilier Mille arbres de Sou Fujimoto et Manal Rachdi au-dessus du périphérique parisien, ou les deux immeubles conçus par Marc Mimram et par l'architecte japonais Kengo Kuma pour faire le grand écart au-dessus des 60 mètres de voies ferrées de la gare d'Austerlitz. Des passages publics sont créés, mais le financement est alors plus simple à trouver : c'est avant tout un investissement immobilier.

[Grégoire Allix](#)

::: ECONOMIE

LES ECHOS – 08/12/2017

3 Formation professionnelle : le bilan mitigé du plan «500.000» de Hollande



Le taux d'accès à l'emploi n'a pas augmenté avec ce dispositif décidé dans l'urgence fin 2015, montre une étude du ministère du Travail.

A défaut d'avoir fait baisser le chômage, le plan « 500.000 » formations de la fin du quinquennat François Hollande pourra au moins éclairer son successeur au moment où il engage un effort encore plus conséquent (15 milliards d'ici à 2022). Le bilan qu'en dresse le ministère du Travail auquel ont eu accès «Les Echos» montre en effet que le milliard d'euros mis sur la table par l'Etat n'a eu qu'un effet essentiellement mécanique.

Décidé fin 2015, le plan « 500.000 » avait pour objectif de doubler le nombre de formations de chômeurs sur l'année 2016 pour le porter à un million. L'objectif a été atteint, mais au forceps.

« Paysage complexe et en mutation »

Les régions ont assuré leur rôle de pilote, mais elles ont dû le faire alors que leurs services ont été impactés par les élections de la fin de 2015 et du mouvement de fusions engagé auparavant. Pôle emploi a également été fortement mis sous tension. Qui plus est, la réforme de la formation professionnelle de 2014 était en plein déploiement, ce qui n'a pas arrangé les choses.

Malgré ce « *paysage complexe et en mutation* », le choc a pu être absorbé. Le taux d'accès à la formation a fait un bond en avant, passant de 8,4% à 15,1% entre 2015 et 2016.

Le bât blesse en revanche sur le volet qualitatif du plan, ce que [certains observateurs laissent entendre depuis quelques temps déjà](#) . A 51,2%, le taux d'accès à l'emploi dans les six mois suivant la sortie de formation a fait du sur-place. Celui mesurant l'accès à l'emploi dit durable (CDI ou CDD de plus de six mois) a même reculé.

Erreurs à ne pas commettre

Attention prévient le ministère du Travail, ces résultats sont «*purement descriptifs*» et ne permettent pas de mesurer l'impact des formations. « *Cela supposerait de pouvoir reconstituer, en 2015 et en 2016, ce qu'aurait été la trajectoire des stagiaires s'ils n'avaient pas été formés* », explique-t-il. Qui plus est, une formation ne suffit en général pas pour qu'un chômeur de longue durée ou peu qualifié puisse se réinsérer.

N'empêche, le rapport montre en creux les pêchés originels du plan Hollande. Décidé dans l'urgence, obéissant à un calendrier serré (dont n'était pas étranger la perspective de la présidentielle), il a surtout financé des formations courtes. Les volumes à atteindre étaient tels que Pôle emploi et les régions ont - logiquement - privilégié les achats de formation plutôt que les besoins en compétences des recruteurs.

« *Avec le recul il semble que se dégage un réel consensus sur les inconvénients attachés à une approche annuelle et un risque de « stop and go » dans la politique partenariale de formation des demandeurs d'emploi* », en déduit le ministère du Travail.

Alain Ruello

4 Prud'hommes: déjà les premiers effets pervers par suite des ordonnances



Les salariés tentent de contourner le plafonnement des indemnités en cas de licenciement abusif.

Il fallait s'y attendre... Depuis fin septembre et la publication [des ordonnances](#) réformant le Code du travail, [les dommages et intérêts](#) que les salariés peuvent réclamer en cas de licenciement abusif aux prud'hommes sont plafonnés. Et, déjà, la mesure pèse dans les discussions entre parties adverses. «On l'observe dans les cas que nous suivons. Durant la phase de négociation précontentieuse, les avocats des salariés essaient davantage d'aller sur le terrain du harcèlement moral et de la discrimination», témoigne Pascal Lagoutte, avocat associé chez Capstan Avocats.

De quoi mettre à mal l'objectif affiché du gouvernement, qui était de donner de la prévisibilité aux entreprises sur le coût des licenciements, voire de «sécuriser» les relations de travail? Certes, il est encore trop tôt pour mesurer l'impact réel de ce plafonnement sur les affaires déposées aux conseils de prud'hommes depuis l'entrée en vigueur des ordonnances, fin septembre. Les premières plaidoiries se tiendront l'an prochain.

Mais, pour bon nombre de spécialistes du droit, nul doute que les salariés vont multiplier les stratégies de contournement en vue d'obtenir des indemnités plus importantes. «C'est une évidence», confirme Frédéric Sicard, le bâtonnier de l'ordre des avocats à la cour de Paris, pour qui les ordonnances vont plus «complexifier le droit que le simplifier».

Une «évidence» qui s'observe d'ailleurs déjà sur le terrain, lors des négociations d'une rupture de contrat entre salariés et employeurs en amont (phase précontentieuse) pour éviter d'aller devant les prud'hommes. Les conseils des deux parties se sont mis en ordre de bataille. Du côté des patrons, on insiste: «Le barème impératif constitue un levier de négociation avec les avocats de salariés, qui demandent toujours plus, constate Olivier Vasset, avocat associé chez Baker & McKenzie. Le plafond indicatif qui existait déjà avant les ordonnances n'était pas un argument solide.» Par exemple, si un salarié ayant trente ans d'ancienneté se fait licencier de façon abusive et veut obtenir 36 mois de dommages et intérêts pour ce préjudice, ce ne sera plus négociable avec l'employeur puisque le plafond légal a été fixé à 20 mois de salaire brut. Et pas plus.

Contourner les barèmes

Sauf que les avocats de salariés n'ont pas l'intention de se laisser faire. «Nous n'avons plus aucune marge de manœuvre avec les plafonds, explique Nathalie Maire, avocat associé chez NMCG, qui défend tant les employeurs que les salariés. Par conséquent, on gratte aujourd'hui encore plus tout ce qu'on peut trouver pour contourner les barèmes qui facilitent la vie des employeurs. Ça devient l'objectif principal.»

Radicale, une première stratégie consiste à faire annuler le licenciement pour cause de harcèlement, de discrimination ou encore pour violation des libertés fondamentales (comme, par exemple, la liberté

d'expression). Des cas pour lesquels le barème ne s'applique pas. «La tentation est plus forte chez les salariés de jouer sur ce terrain de la nullité du licenciement en vue d'essayer de récupérer une pleine indemnisation», observe ainsi Jean Martinez, avocat membre d'AvoSial qui représente les avocats d'entreprise. Et pas seulement. «Dans les affaires que je suis actuellement, je commence à recevoir beaucoup de menaces de la part des salariés d'aller devant la justice pénale pour harcèlement moral», soutient par ailleurs sa consœur Isabelle Mathieu, de Deampartners, qui défend les employeurs.

Toutefois, rien n'est garanti pour les salariés. Bon nombre d'experts insistent sur le fait que l'argumentaire doit être solide. «Il a toujours été très difficile d'obtenir gain de cause pour un salarié qui veut invoquer le harcèlement moral, et ça ne devrait pas changer», insiste Nathalie Maire, qui préfère jouer sur d'autres terrains. Par exemple, «on regarde comment on peut faire sauter une convention de forfait jour. Les heures supplémentaires, ça coûte cher», précise encore l'avocate.

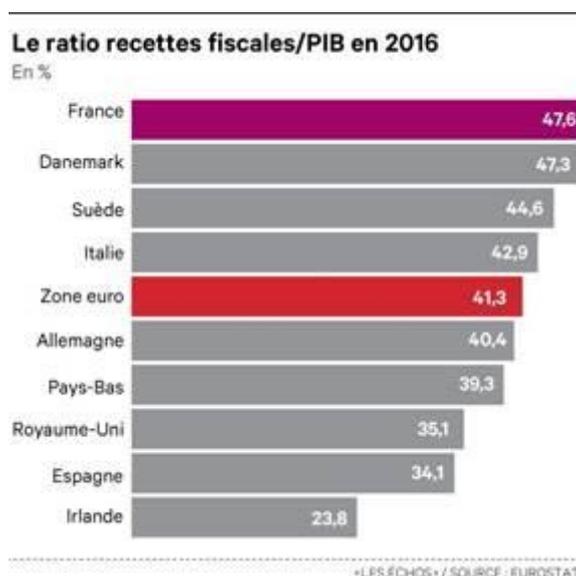
Autre stratégie à l'œuvre: les avocats défendant les salariés devraient davantage invoquer des motifs de préjudices distincts du licenciement abusif pour obtenir des indemnités supplémentaires. C'était déjà le cas avant les ordonnances. Mais aujourd'hui, «nous avons encore plus intérêt à détailler et justifier les motifs de préjudices pour accroître les chances d'obtenir des indemnités significatives», explique l'avocat Arnaud Olivier, du cabinet du même nom, qui défend les salariés. À commencer par le préjudice moral. Il était bien souvent compris dans les dommages et intérêts perçus au titre du licenciement abusif. Désormais, il devrait être réclamé distinctement.

Anxiété, brutalité du licenciement, exécution déloyale d'un contrat durant la période d'exercice... le champ des possibles est vaste et peut aller jusqu'à demander une indemnisation pour cause de divorce à la suite de la rupture du contrat - ce qui n'est guère accepté par le juge, précise toutefois un expert. «Je reste toutefois inquiet, car le juge a un large pouvoir d'appréciation, et, depuis 2016, la jurisprudence est bien plus sévère, avec la possibilité d'indemnisation nulle malgré une faute avérée», estime encore Arnaud Olivier.

Manon Malhère

LES ECHOS – 08/12/2017

5 Impôts, cotisations : la pression fiscale en France est la plus élevée d'Europe



Les recettes fiscales englobant impôts et cotisations sociales ont représenté 47,6 % du PIB en France en 2016, à un niveau stable par rapport à 2015. La moyenne en zone euro est de 41,3 %.

Les premières marches du podium lui sont rarement contestées dans cette discipline. La France avait en 2016 le taux de prélèvements le plus élevé de toute l'Union européenne, selon [des statistiques dévoilées ce jeudi par Eurostat](#) . Les recettes fiscales (englobant impôts et cotisations sociales) représentaient ainsi 47,6 % du PIB l'an dernier, soit le même niveau que l'année précédente.

La Belgique, qui occupait avec son voisin français la première place du podium en 2015, voit son taux reculer à 46,8 %. Le Danemark se place juste derrière l'Hexagone, avec un niveau d'impôts et de cotisations à 47,3 % de la richesse nationale. A l'autre extrémité du spectre, on trouve l'Irlande (23,8 %). Le taux allemand s'établit à 40,4 %. Par comparaison, le niveau moyen de pression fiscale de la zone euro est de 41,3 %, et celui de l'Union européenne de 40 %. Les deux taux ont connu une légère hausse en 2016 par rapport à 2015. Ils restent toujours bien supérieurs au point bas atteint en 2009, quand la crise avait siphonné une partie des recettes fiscales.

Modèle social

Au-delà de ce classement, les statistiques de l'office européen apportent surtout une vision sur les choix faits par chacun des Etats européens sur la structure de ses recettes fiscales et le financement de son modèle économique. Ainsi, une partie de la première place française s'explique par le haut niveau de cotisations sociales nettes (le plus élevé du Vieux-Continent), reflet du modèle social choisi par le pays. Ces cotisations représentaient 18,8 % du PIB en 2016, contre une moyenne de 15,3 % en zone euro et 13,3 % dans toute l'Union européenne. Derrière, l'Allemagne et la Belgique se distinguent avec respectivement 16,7 % et 16,1 %.

Le financement du modèle social des pays scandinaves se fait par d'autres moyens. Les cotisations sociales en Suède et au Danemark ne représentent que 3,3 % et 1 % du PIB. En revanche, l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou les ménages est autrement plus élevé dans ces deux pays, à respectivement 15,7 % et 26 %. En France, il s'établit à 8,7 % et en Allemagne à 9,2 %. En décidant d'une [hausse de la CSG pour compenser la baisse de cotisations salariales](#) , Emmanuel Macron a fait un pas en direction du modèle nordique.

Recul d'environ 1 point de PIB

Concernant la fiscalité des entreprises, Eurostat met en avant un [indicateur de taxation sur la production et les importations](#) . Sur ce point, seule la Grèce (17,3 %) connaît un taux supérieur au sein de la zone euro à celui de la France (16,1 %). Mais en dehors du groupe de pays ayant adopté la monnaie unique, la Suède (22,6 % du PIB) ou la Croatie (19,6 %) connaissent des niveaux plus élevés. En revanche, l'Irlande se distingue avec le taux le plus bas (8,7 %, bien en dessous de la moyenne de 13,2 % de la zone euro).

Pour les années à venir, Emmanuel Macron espère sans doute laisser la première place du podium. La [trajectoire budgétaire dévoilée en septembre](#) prévoit de faire reculer le taux de prélèvements obligatoires (un indicateur un peu différent car il ne comprend pas certaines recettes comme les cotisations pour les mutuelles) d'environ 1 point de PIB : selon les calculs du gouvernement, il passerait de 44,7 % en 2017 à 43,6 % en 2022. Cela le rapprocherait de celui constaté 10 ans auparavant (43,8 % en 2012).

Renaud Honoré

::: ENTREPRISES

L'OPINION – 08/12/2017

6 Sayah Baaroun, un VTC en zig-zag



Le chauffeur est vendredi au ministère des Transports avec le ban et l'arrière-ban du secteur des VTC pour tenter d'en fixer les contours. Cette activité encore très jeune se structure dans la douleur

Sayah Baaroun est le secrétaire général du syndicat des chauffeurs Privés VTC (STC-VTC), une organisation qui fut, un temps, rattachée à l'Unsa avant de reprendre son indépendance. Nul n'en connaît exactement la représentativité ni le nombre d'adhérents mais elle fait du bruit. Le symbole des contours mouvants du monde des VTC, que la ministre Elisabeth Borne tente de structurer.

Ils vont venir, ils seront tous là... Ce vendredi, [Élisabeth Borne, la ministre des Transports](#), réunit taxis, VTC, ainsi que les plateformes pour lesquels ils travaillent. Le but : faire un point d'étape sur l'application de la loi Grandguillaume, qui voulait professionnaliser les chauffeurs, [améliorer leurs conditions de travail](#), assurer une concurrence loyale avec les taxis et assurer la sécurité des clients. La réunion servira sans doute surtout à prendre date pour de futures rencontres, mais il y a bien longtemps que cette famille turbulente et pleine d'inimitiés n'avait pas été réunie.

Pour tout le cabinet Borne, mobilisé, il y a urgence à pacifier le secteur du transport de personnes qui bouillonne de [multiples colères et de revendications contradictoires](#). Face à la ministre et à ses conseillers, un ensemble assez hétérogène. [Les taxis sont, sans doute, la partie la plus organisée : le privilège de l'ancienneté](#). Pour les plateformes, c'est moins clair. La Fédération française du transport public de personnes sur réservation (FFTPR) [regroupe les petites entreprises françaises \(Marcel, Chauffeur Privé, Allocab ou SnapCar...\)](#) mais le géant Uber (sans doute plus de 80 % du marché) fait bande à part.

Fragmentation. Et puis il y a les VTC. Un monde encore ultra-fragmenté. Des syndicats « traditionnels », la CFDT est peut-être celle qui a le plus avancé dans ses tentatives de canaliser les revendications. Pour le reste, c'est un conglomérat « hétéroclite » selon l'entourage d'Élisabeth Borne, « un monde jeune qui se constitue ». Avec quelques figures qui émergent, dont celle de Sayah Baaroun, le secrétaire général du Syndicat des chauffeurs privés de VTC (SCP-VTC).

« Charismatique et grande gueule », selon les représentants d'autres organisations, Sayah Baaroun fait les délices des plateaux de télé où il peste contre les plateformes, les pouvoirs publics, les taxis. Il officia un moment sous le label Unsa. « Il n'est plus affilié au syndicat », fait savoir ce dernier. « Il considère que les chauffeurs VTC sont des indépendants, qui doivent évoluer dans le champ de l'entreprise. » La fédération Unsa qualifie l'organisation de Sayah Baaroun de « rock'n'roll et peu formalisée. Elle n'a pas des adhérents au sens où nous l'entendons, c'est plus une association, à l'image de ce milieu hybride. »

Fidèles hyperactifs. La légitimité de Sayah Baaroun est contestée mais il a ses fidèles, actifs sur les réseaux sociaux. « Hélas, soupire-t-on à l'Unsa... Le ministère n'a pas réellement de représentants fiables avec qui discuter, parce qu'il n'y a jamais eu d'élections. Alors, on se fie au bruit des réseaux sociaux. » Et de fait, les proches de Salah Baaroun en font, du bruit.

Beaucoup détestent les plateformes via lesquelles ils travaillent et [en veulent particulièrement Uber, décrit comme un « négrier »](#). Farouchement indépendants, ils incarnent les paradoxes du secteur. « Nous ne savons pas exactement qui nous sommes, concède Sayah Baaroun, nous sommes des patrons, exploités par d'autres patrons. »

Sayah Baaroun défendra ce vendredi une application stricte de la loi Grandguillaume au 1^{er} janvier. Les chauffeurs qui ne sont pas en règle avec l'examen ou l'autorisation préfectorale requise à cette date doivent être exclus : « Les plateformes ont fait croire aux jeunes de banlieue que le VTC, c'était la ruée vers l'or. Nous sommes trop nombreux, mais elles n'ont pas intérêt à dire que la ruée vers l'or est terminée puisqu'elles vendent les pioches ». Sayah Baaroun a le sens de la formule... et le don de mobiliser. Il a encore organisé, cette semaine, le blocage de la gare de Nantes par des berlines noires.

Passager agité. Sayah Baaroun plaidera pour une « nouvelle loi » qui fixera un tarif plancher en deçà duquel les plateformes ne pourront pas descendre, mais défendra aussi la possibilité pour les chauffeurs de fixer eux-mêmes leur prix. Pour la CFDT, la porte ouverte au dumping entre chauffeurs et à l'individualisme forcené....

Mais Sayah Baaroun n'en a cure : « Appelons ça le lobbying de la banlieue, dit-il, provocateur, puisque l'idée est née dans un HLM ». La sortie de route n'est jamais loin, les détracteurs facilement qualifiés de « racistes » qui voudraient empêcher les jeunes des quartiers sensibles de réussir, ne serait-ce que parce qu'ils trouvent l'examen d'accès à la profession trop compliqué. « Il ne faut pas nous prendre pour des ânes », tonne-t-il... Les VTC drainent, définitivement, des thématiques sociales qui vont bien au-delà du sujet des transports.

Sur cette route pleine de virages, de ronds points, d'impasses, Elisabeth Borne va devoir garder la direction. Pas forcément facile quand, sur le siège passager, des organisations comme celle de Sayah Baaroun font tanguer le véhicule.

Emmanuelle Ducros

LE FIGARO – 08/12/2017

7 General Electric supprime 4500 emplois en Europe



En France, le groupe s'était engagé en 2015 à créer 1000 emplois d'ici à la fin 2018.

La facture s'annonce lourde pour les salariés de General Electric (GE). Le groupe américain, dont le cours de Bourse a dévissé de 44 % depuis le début de l'année, vient d'annoncer la suppression de 12.000 emplois dans le monde, soit 21 % des effectifs de sa division énergie, pour l'essentiel hors des États-Unis. En Europe, quelque 4500 postes sont concernés. Au total, GE emploie 295.000 personnes dans le monde

Parmi les pays qui paieront le plus lourd tribut à cette purge, figurent le Royaume-Uni, l'Allemagne et la Suisse. Environ 1100 emplois seront supprimés sur deux sites de production outre-Manche. En Allemagne, 1600 postes seront touchés, soit 16 % des effectifs du groupe américain dans le pays.

Cette saignée doit faire maigrir la branche énergie (GE Power) du groupe, qui représente un tiers de son chiffre d'affaires. Renforcée par [l'acquisition en 2015 d'Alstom](#), elle plombe les comptes et fait fondre la trésorerie, au point d'inquiéter les agences de notation, qui ont récemment baissé la note du conglomérat. Cette division, qui fabrique notamment les turbines à gaz, est victime de la chute des prix

de l'électricité de gros et de l'effondrement des commandes d'équipements, en raison de l'engouement croissant pour les énergies renouvelables. Une évolution que GE n'avait pas anticipée.

La France serait en principe épargnée par ce plan, qui frappe pourtant surtout les restes de son ancien fleuron industriel Alstom, dont l'acquisition a été jugée mi-novembre «très décevante» par le nouveau PDG de GE, John Flannery.

Lors de la négociation de cette opération, la plus importante de toute l'histoire de GE, [Jeff Immelt, le prédécesseur de John Flannery](#), avait en effet pris des engagements forts envers l'État français, et notamment promis de créer 1000 emplois nets dans l'Hexagone d'ici à fin 2018.

Jusqu'à présent, le compte n'y est pas. Les salariés ont surtout retenu le plan d'économies de janvier 2016, qui a concerné près de 600 postes, et, plus récemment, [la suppression annoncée de 350 postes sur 800 à l'usine GE/Hydro Alstom de Grenoble](#). Certes, le groupe a annoncé des créations d'emplois dans d'autres entités, à Belfort ou Paris, et en prévoit 550 à Cherbourg, quand l'usine d'éoliennes tournera à plein régime.

Un dividende divisé par deux

Mais les syndicats s'inquiètent au point que le gouvernement a demandé au conglomérat de respecter ses engagements, n'excluant pas, dans le cas contraire, de réclamer 50.000 euros de pénalités par poste non créé, comme le prévoient les accords passés avec le conglomérat lors de la cession d'Alstom. Une somme trop modeste pour être réellement dissuasive. Les syndicats ont d'ailleurs souligné que General Electric aura dès 2019 les coudées franches pour imposer un plan social s'il le souhaite.

La pression est en effet très forte sur le groupe américain, qui vient de se résoudre à diviser par deux le dividende servi à ses actionnaires, parmi lesquels se fait beaucoup entendre l'activiste Nelson Peltz. John Flannery a donc annoncé mi-novembre un plan de restructuration massif, qui table sur 20 milliards de dollars de cessions d'actifs, et 3,5 milliards de dollars d'économies jusqu'en 2018, dont une bonne part pour la division GE Power, sommée d'économiser plus d'un milliard.

Seule consolation, la division énergie électrique figure toujours parmi les trois piliers du groupe, avec l'aéronautique (moteurs d'avions) et les équipements médicaux (IRM...). Ces trois pôles représentaient 58 % de son chiffre d'affaires fin 2016 et 156.000 employés.

[Anne Bodescot](#)

LE MONDE – 08/12/2017

8 En quête d'un troisième mandat, Stéphane Richard défend son bilan et ses projets pour Orange



[La question de la reconduction de l'actuel PDG de l'opérateur historique pour un troisième mandat était en filigrane de la journée des investisseurs qui avait lieu à Londres, jeudi 7 décembre.](#)

Stéphane Richard réussira-t-il à être reconduit pour un troisième mandat à la tête d'Orange ? La question était en filigrane de la journée investisseur qui s'est tenue à Londres, jeudi 7 décembre. Devant les analystes, l'ancien inspecteur des finances a défendu son action menée chez Orange depuis sa nomination en 2011, rappelant les effets vertueux des investissements réalisés dans la fibre et de la stratégie de convergence mise en place. « *Nous avons fait des choix pertinents au bon moment. A l'époque, personne ne nous croyait* », a-t-il dit, estimant que les promesses faites au gouvernement en terme de couverture très haut débit à horizon 2020-2021 seraient tenues.

Soucieux de répondre à des marchés inquiets des dépenses faites dans la fibre, le dirigeant a annoncé une baisse des investissements à partir de 2019, et un milliard d'euros d'économies en 2019-2020. Orange, qui bénéficie d'une pyramide des âges favorables, remplace seulement un poste sur trois départs.

En marge de cette rencontre, le PDG d'Orange a dessiné les lignes du projet qu'il mettrait en place, s'il était prorogé pour quatre années supplémentaires à partir de 2018. « *Il y aura un gros élément de continuité, car nous avons fait des paris qui s'avèrent payants. Nous devons aussi accélérer la transformation interne de l'entreprise, en s'orientant vers les technologies comme l'intelligence artificielle, et terminer le déploiement de la fibre* », a précisé le patron, évoquant également de nouveaux axes de croissance.

« *Nous avons allumé de nouveaux moteurs, comme les services financiers et la banque* », a dit Stéphane Richard, rappelant qu'Orange Bank avait conquis 30 000 clients en dix jours. Il compte ensuite orienter l'opérateur historique français, vers un « *univers de services digitalisés, comme l'énergie* ». En Pologne, Orange est distributeur d'électricité. En Afrique, l'opérateur a conclu il y a un an un partenariat avec Engie, et souhaite commercialiser de l'électricité là où il en produit pour ses sites de téléphonie mobile.

Le poste de PDG d'Orange fait envie

L'énarque a prévu d'évoquer bientôt l'ensemble de ses projets et son renouvellement à la tête d'Orange avec Emmanuel Macron. Et ce, même si selon ses propres mots, ce genre de décision appartient « *au conseil d'administration, qui compte une majorité d'administrateurs indépendants* ». Le chef de l'Etat choisira-t-il la continuité ? Ou optera-t-il pour la rupture en nommant un nouveau PDG ? Si M. Richard et M. Macron se connaissent de longue date, les relations n'ont pas toujours été au beau fixe. De fortes divergences de vue avaient émergé au moment où M. Richard militait pour le rachat de Bouygues Telecom. L'ancien ministre de l'économie avait contribué à faire capoter l'opération.

Prochaine échéance de taille, le renouvellement de son mandat d'administrateur au conseil du 20 février prochain. Officiellement, c'est l'assemblée générale du 4 mai prochain qui entérinera le nom du nouveau patron. Jusque-là, aucun candidat n'a frappé à la porte du conseil d'administration pour faire part de sa candidature officielle. Mais nul doute que le poste de PDG d'Orange fait envie. Nicolas Dufourcq, à la tête de BPI France, et administrateur d'Orange, a confié en privé viser la direction de l'opérateur.

Pour cela, il devrait démissionner de son poste et se porter candidat à titre personnel. Ses opposants soulignent déjà les conflits d'intérêts potentiels qui pourraient émaner de la candidature du patron de la banque publique, qui détient une participation importante de l'opérateur, mais dont la mission serait demain de représenter tous les actionnaires. Sur le papier, rien n'empêche M. Dufourcq, qui n'aurait pas à passer devant une commission de déontologie, de se présenter.

Une note passée « sous le manteau »

En parallèle, l'Élysée a reçu à la rentrée dernière une note au vitriol, proposant « *de façon urgente une nouvelle stratégie pour Orange, incarnée par un nouveau management* », dit le document que *Le Monde* a consulté. De façon perfide, la note attaque le point faible de Stéphane Richard, à savoir son probable renvoi devant le tribunal correctionnel dans l'affaire Tapie. « *Le gouvernement doit anticiper (...) pour ne pas donner l'impression de subir le calendrier judiciaire* », dit la missive.

Parmi les propositions faites dans le document, il est suggéré de renoncer à « *l'approche actuelle du tout fibre* », pour privilégier des technologies complémentaires, afin « *d'offrir sur trois ans le très haut débit partout* ». « *J'ai lu cette note, je n'y ai rien trouvé de révolutionnaire* », a expliqué le PDG, qui aurait préféré un débat public, plutôt qu'une note « *passée sous le manteau* ». « *Remettre en cause la stratégie, c'est remettre en cause les décisions du conseil d'administration* ».

Sandrine Cassini

::: SOCIÉTÉ

LES ECHOS – 08/12/2017

9 Macron avance à pas prudents sur la laïcité



Le chef de l'Etat reçoit ce vendredi les représentants des cultes avant un discours attendu en janvier.

Le terrain est glissant mais impossible de se dérober. Emmanuel Macron reçoit ce vendredi à l'Elysée les représentants des principaux cultes en France. Les catholiques - Monseigneur Olivier Ribadeau Dumas, porte-parole de la conférence des évêques de France -, les protestants - le pasteur François Clavairolly, président de la fédération protestante de France -, les juifs - le grand rabbin Haïm Korsia - et les musulmans, sans oublier les bouddhistes et les orthodoxes. Le ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, en charge des cultes, sera également présent.

But de la rencontre : parler de la laïcité. « *L'idée est d'échanger sur la question* », confirme l'Elysée. A la veille du 112e anniversaire de la loi de 1905 séparant l'Eglise de l'Etat, le sujet reste brûlant. Et la société française incapable d'en débattre sereinement, tant les instrumentalisation, caricatures et autres mensonges sont monnaie courante dès que la question religieuse arrive dans le débat public.

Polémique Valls -Plenel

Les exemples récents l'ont montré : de la violente polémique qui a opposé l'ancien Premier ministre Manuel Valls au fondateur de Mediapart, Edwy Plenel sur « l'islamo-gauchisme », à la question récurrente des crèches de Noël installées dans les lieux publics, en passant par la croix de Ploërmel, sans oublier le burkini pendant l'été 2016... . Avec en toile de fond la question de l'islam, religion absente de l'Hexagone au moment de la loi de 1905, alors que le ministère de l'Intérieur réfléchit à une nouvelle organisation de l'islam en France.

Un temps évoquée, l'hypothèse d'un discours d'Emmanuel Macron le 9 décembre a été écartée. Le moment n'a pas été jugé propice. Pas question pour Emmanuel Macron de donner l'impression de se mêler à la polémique Valls-Plenel, jugée « *violente et malsaine* » à l'Elysée.

Ce sera en janvier. Première du genre avec l'ensemble des communautés religieuses, la réunion de vendredi vise aussi à préparer le discours qu'Emmanuel Macron prévoit de faire à cette échéance. Il réunira à cette occasion des philosophes et intellectuels, précise l'Elysée. « *Pour Emmanuel Macron, la laïcité n'est pas un sujet en soi. Elle s'inscrit dans une réflexion sur la Nation* », précise-t-on.

Positions connues

Sur le fond, les positions d'Emmanuel Macron sont connues. Elles ont été exprimées à de plusieurs reprises pendant la campagne présidentielle et depuis son élection en mai dernier.

Dans une interview accordée au magazine « Challenges » en octobre 2016, il avait dénoncé les défenseurs « *d'une vision revancharde de la laïcité* ». « *Une laïcité qui, avant tout, pose des interdictions, lesquels, au passage, se manifestent surtout à l'encontre d'une religion en particulier* », avait-il dénoncé.

Pour Emmanuel Macron, la loi de 1905 est avant tout une liberté, celle du culte, avant d'être un interdit. Il prône une laïcité dite ouverte. « *La République édicte des règles de vie commune qui doivent être scrupuleusement respectées, mais n'a pas vocation à réglementer notre intimité spirituelle. Si le communautarisme, notamment religieux, a prospéré, c'est bien sur les ruines de nos politiques économiques et sociales, encouragé souvent il est vrai par les influences mortifères de puissances étrangères* », avait-il ajouté dans cet entretien.

Promouvoir la laïcité à l'école

Depuis sa prise de fonctions, il est revenu sur le sujet, notamment lors de son discours devant la communauté protestante à l'occasion du [500e anniversaire de la Réforme](#) .

Reste à faire passer le message. Samedi, jour anniversaire de la loi de 1905, le ministre de l'Education, Jean-Michel Blanquer, annoncera des mesures pour promouvoir la laïcité à l'école. En janvier, Emmanuel Macron devrait annoncer la création d'une « *instance informelle interconfessionnelle* » destinée à promouvoir le dialogue entre les religions. Elle figure dans la feuille de route adressée au ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb.

Grégoire Poussié

LES ECHOS – 08/12/2017

10 Ecole : Blanquer va étoffer le dispositif laïcité



Un nouveau dispositif devrait être précisé vendredi, dans une communication en Conseil des ministres.

« *On doit être clair sur le principe de laïcité [...] et regarder le problème en face* », déclarait le ministre de l'Éducation dans une [interview aux « Echos »](#), fin août. Depuis, au gré de ses interventions, Jean-Michel Blanquer a distillé comment il comptait étoffer le dispositif existant. Il devrait le défendre à nouveau lors d'un déplacement dans un lycée général du Val-de-Marne, samedi, à l'occasion de la journée anniversaire de la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État.

Le nouveau dispositif devrait être précisé ce vendredi, dans une communication en Conseil des ministres. Jean-Michel Blanquer veut une structure nationale - là où il n'existe, au ministère, qu'un poste de chargé de mission - et de véritables équipes dans les académies. Chacune d'entre elles n'accueille aujourd'hui qu'un seul référent laïcité.

« Des atteintes au principe de laïcité »

« Dans certains établissements, spécialement des collèges, il y a aujourd'hui des atteintes au principe de laïcité », regrettait le ministre début octobre, devant les députés. Son intervention faisait suite à l'ouvrage de Bernard Ravet (1), ex-principal de collège à Marseille. Ce dernier y racontait notamment comment il avait refusé l'inscription d'un élève juif, faute de pouvoir le protéger au quotidien.

« Depuis plus de dix ans, le fanatisme frappe à la porte de dizaines d'établissements, écrit Bernard Ravet. Il cherche à empiéter sur le territoire physique de la République, centimètre par centimètre, en imposant ses signes et ses normes dans l'espace scolaire, dans les cours de récréations, les cantines, les piscines. Il cherche aussi à envahir les salles de classe. »

Des fiches pratiques

« La République ne doit pas être sur la défensive face à ces remises en cause de la laïcité », avait réagi Jean-Michel Blanquer. Elle doit « être à l'offensive ». « Concrètement, un professeur qui se trouve dans une telle situation doit pouvoir faire appel à son chef d'établissement, celui-ci s'appuyant sur l'ensemble de l'équipe éducative », affirmait-il. Et, « si cela ne suffit pas, c'est toute l'institution, c'est-à-dire le rectorat et, s'il le faut, le ministère, qui doit être derrière l'établissement, par des mesures éducatives, pédagogiques, voire d'ordre public ».

C'est le sens de l'unité « laïcité » qui doit voir le jour et pour laquelle l'Education nationale devrait faire appel à « des juristes et des experts disciplinaires », comme [Jean-Michel Blanquer l'annonçait en septembre](#) à « L'Express ». La mise en place d'un conseil des sages était jeudi, encore en discussion. Enfin, pour compléter le livret sur la laïcité adressé aux écoles et aux établissements, des fiches pratiques devraient voir le jour.

(1) « Principal de collège ou imam de la République ? », Bernard Ravet, éditions Kero.

Marie-Christine Corbier

::: SOCIAL

LE MONDE – 08/12/2017

11 La réforme de l'assurance-chômage s'engage dans la douleur



Complexe sur le plan technique, le projet de l'exécutif suscite de fortes réticences des partenaires sociaux.

Ceux qui pensaient que, sur le front du social, le plus dur avait été accompli en seront pour leurs frais. Alors que la réforme du code du travail a été menée à bien en à peine quatre mois, sans mobilisation massive de la rue, un autre chantier, lui aussi en lien avec le monde de l'entreprise, s'avère plus ardu à engager : celui de la réforme de l'assurance-chômage.

Le 25 octobre, le chef du gouvernement, Edouard Philippe, et la ministre du travail, Muriel Pénicaud, avaient indiqué que ce dossier serait ouvert durant la deuxième quinzaine de novembre, à l'occasion d'une réunion multilatérale avec l'ensemble des organisations de salariés et d'employeurs. Finalement, le conclave aura lieu un tout petit peu plus tard, le 11 décembre en principe. Toutefois, cette date n'était pas encore officiellement confirmée, mercredi 6 décembre dans la soirée, d'après plusieurs sources syndicales.

« *Nous n'avons pas d'ordre du jour*, déplore Eric Courpotin (CFTC). *Est-ce que ça cache quelque chose ? Ou est-ce dû au fait que certains points n'ont toujours pas été tranchés ? Il n'y a pas une grande transparence en tout cas.* » « *C'est un peu surréaliste. Et très cavalier* », renchérit Jean-François Foucard (CFE-CGC). « *Nous ne disposons pas d'assez d'informations* », râle le représentant d'une autre confédération.

Sur le papier, les ambitions du gouvernement, qui reprennent des promesses de campagne faites par Emmanuel Macron, ont l'air simple. Premier axe : étendre le versement des Assedic aux travailleurs indépendants et aux salariés démissionnaires. Le deuxième axe, lui, consiste à instaurer une sorte de bonus-malus en modulant les cotisations des entreprises en fonction du coût qu'elles font supporter à l'assurance-chômage, à la suite du départ de certains de leurs salariés (fin de CDD, licenciements...).

Mais sitôt que l'on plonge son nez sous le capot, la difficulté de l'exercice saute aux yeux. « *Les ordonnances étaient complexes politiquement, cette réforme l'est également*, admet-on à Matignon. *Mais s'y ajoutent des paramètres techniques, juridiques et financiers.* »

Pas de consensus

L'un des principaux casse-tête à résoudre porte sur le sort des indépendants. L'inspection générale des affaires sociales (IGAS) et l'inspection générale des finances (IGF) viennent de rendre un rapport dans lequel sont exposés plusieurs scénarios pour honorer l'engagement de M. Macron. Mais aucun d'entre eux ne s'impose comme la solution consensuelle.

D'abord parce que, comme le reconnaît Matignon, « *tous les acteurs concernés ne sont pas du même avis* », et ce, y compris sur l'opportunité même de créer un tel système. « *Nous ne sommes pas demandeurs de ces mesures*, affirme Alain Griset, président de l'Union des entreprises de proximité (artisanat, commerce, professions libérales). *Si le gouvernement veut aller au bout de ses intentions, il faut qu'il fixe des conditions d'accès strictes, pour que ce ne soit pas "open bar"*. »

Se pose de surcroît le problème du financement de l'extension de l'assurance-chômage : les cotisations des indépendants vont-elles s'accroître ? Le gouvernement y paraît peu enclin et réfléchirait, selon nos informations, à un système basé sur le volontariat, à l'image de ceux déjà en vigueur dans plusieurs pays européens. Seule ombre au tableau : peu de personnes en bénéficient. « *Dans l'ensemble, ces garanties sont, de fait, très peu souscrites* », constate le rapport (provisoire) de l'IGAS et de l'IGF (moins de 800 personnes indemnisées en Autriche entre 2009 et 2015 par exemple).

En France, il existe des dispositifs facultatifs gérés par des opérateurs privés : la garantie sociale du chef d'entreprise (GSC), qui est proposée sous la forme d'une assurance contre la perte d'emploi des dirigeants d'entreprise ; mais aussi les groupements issus de la loi Madelin de 1994. Toutefois, leur audience reste, là aussi, confidentielle (15 000 entrepreneurs sont couverts par la GSC). L'une des idées étudiées par l'exécutif consisterait à encourager le recours à de tels outils, à travers des exonérations d'impôts ou des baisses de charges (pour compenser le coût d'achat de ces assurances).

Autre inconnue : quelles sont les situations (les « *faits générateurs* », dans le jargon de l'Unedic) qui ouvrent un droit à l'assurance-chômage pour le travailleur indépendant ? Dans le rapport IGAS-IGF, l'hypothèse de la liquidation et du redressement judiciaire est mentionnée, mais avec un gros bémol : un tel critère, très restrictif, circonscrit à un tout petit périmètre le public éligible (de l'ordre de 50 000 à 70 000 personnes, chaque année).

Cette option semble d'ailleurs ne pas avoir les faveurs de l'exécutif pour deux raisons. D'abord elle risquerait d'exclure un grand nombre de micro-entrepreneurs car l'activité de beaucoup d'entre eux déperit ou s'interrompt sans qu'il y ait dépôt de bilan. En outre, la faillite constitue un stigmate sur le dossier bancaire du patron concerné, qui aura, par la suite, « *des difficultés à emprunter ou tout simplement à reprendre une activité* ».

Plafond d'indemnisation

En revanche, le gouvernement donne le sentiment d'avoir moins peiné au sujet de l'élargissement de l'assurance-chômage aux démissionnaires. « *Les populations ciblées par la mesure sont identifiées* », explique un bon connaisseur du dossier. Pour éviter que ce changement entraîne un surcroît de dépenses trop important, l'une des pistes envisagées prévoit un plafond d'indemnisation nettement plus bas que celui de droit commun (qui s'élève à 245 euros bruts par jour).

L'allocation pourrait également être versée moins longtemps que dans le cas de figure ordinaire, et des conditions d'activité antérieure spécifiques (pour pouvoir prétendre aux Assedic) pourraient être fixées. Le salarié qui plaque son job pourrait réclamer les Assedic une fois par période de cinq ans, conformément à l'engagement pris par M. Macron durant la campagne.

Subsiste une grosse pierre d'achoppement : le bonus-malus, qui indispose le monde patronal et fait peur à certaines catégories d'entreprises ayant beaucoup recours aux CDD (hôtellerie-restauration, etc.). C'est une « *absurdité* », avait lancé, à la mi-octobre, Pierre Gattaz, le président du Medef.

Une telle mesure est de nature à compromettre le dialogue entre l'exécutif et les organisations d'employeurs, comme le laisse clairement entendre Jean-Eudes du Mesnil du Buisson, secrétaire général de la Confédération des petites et moyennes entreprises : « *Le patronat refuse de s'engager dans une négociation dont la feuille de route comprendrait un bonus-malus en fonction du taux de contrats courts dans les entreprises.* »

Un texte commun des partenaires sociaux

Les organisations patronales et syndicales se sont rencontrées, mercredi 6 décembre, pour finaliser la rédaction d'un texte commun sur la réforme de l'assurance-chômage. Celui-ci devrait être rendu public avant la réunion multilatérale avec le gouvernement, qui aura lieu, en principe, le 11 décembre. A ce stade, les partenaires sociaux ne souhaitent pas divulguer la teneur de cet écrit d'une quinzaine de pages. Il contient des « *propositions* », selon un syndicaliste, et procède, d'après un autre, à plusieurs rappels « *factuels* » sur le dispositif (notamment sur les causes du déficit de l'Unédic et sur les caractéristiques du régime par rapport à d'autres pays européens). « *C'est un document de réflexion qui va nous servir de base* », confie le chef de file d'une confédération.

Par [Sarah Belouezzane](#) et [Bertrand Bissuel](#)

LE FIGARO – 08/12/2017

12 Les dons de RTT et congés entre collègues vont être étendus



Autorisés pour les parents d'enfants malades, ils vont être élargis aux aidants en charge de personnes âgées.

Bonne nouvelle pour les quelque 11 millions d'«aidants familiaux», ces Français qui donnent de leur temps pour aider un membre de leur entourage malade, handicapé ou en perte d'autonomie. Les députés ont adopté jeudi, en séance, la proposition de loi du député UDI Agir, Paul Christophe, autorisant le don, entre salariés d'une même entreprise, de jours de congé non pris. Et ce, afin de soutenir ceux qui accompagnent des personnes âgées en perte d'autonomie d'une particulière gravité.

La cession entre salariés de jours de congé ou de RTT était déjà possible depuis la loi du 9 mai 2014, mais uniquement au profit de parents d'enfants gravement malades. Avec cette proposition de loi, la mesure est étendue pour la dépendance liée au grand âge. Ce texte complète aussi la loi de 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, qui a reconnu un statut aux aidants et leur a accordé un congé spécifique. «Mais ce congé spécifique n'est ni rémunéré ni indemnisé. Et, de fait, beaucoup ne peuvent se permettre de le prendre», a fait valoir le député.

Cette question des aidants est un enjeu important car ces derniers sont aux deux tiers des actifs (contre un tiers de retraités), qui se heurtent à des difficultés pour concilier cette tâche et leur carrière. «Le dévouement des proches constitue une chance pour notre système de protection sociale qui réalise de facto des économies en s'appuyant sur ces bénévoles. Il faut donc reconnaître leur action et faciliter leur quotidien», a expliqué Paul Christophe. «Le rôle fondamental des aidants sera amené à croître dans les années à venir avec le vieillissement de la population. Or ils présentent déjà 60 % de risque supplémentaire de contracter une maladie liée au stress ou au surmenage», a conforté la ministre du Travail, Muriel Pénicaud.

Entreprises pas opposées

Bénéficiant du soutien du gouvernement, la proposition de loi a été votée à la quasi-unanimité (seuls les groupes La France insoumise et Gauche démocrate et républicaine se sont abstenus). Elle doit maintenant être votée conforme au Sénat pour être adoptée.

Cette mesure n'est qu'un premier pas vers une reconnaissance plus large du rôle des «aidants». Muriel Pénicaud a rappelé qu'elle avait confié à Dominique Gillot, ancienne ministre de Jospin, une mission sur l'emploi des personnes handicapées, avec un volet sur le maintien et le retour dans l'emploi des proches aidants. Les conclusions sont attendues en mars. «Le don de jours est un progrès, pas un aboutissement, ce n'est qu'un premier pas. Car il ne règle pas les autres problèmes que sont la formation des aidants ou leurs droits à la retraite», a souligné la députée (LREM) Brigitte Bourguignon, présidente de la commission des affaires sociales à l'Assemblée, qui a confié, elle aussi, une «mission flash» sur le sujet au député (PCF) Pierre Dharréville.

Du côté des entreprises, pas d'opposition de principe, puisqu'il n'y a pas de coût supplémentaire, la mesure se limitant à transférer des jours déjà dus. «Dans les PME, il y a déjà une entente tacite. Quand quelqu'un a besoin d'une journée pour problèmes familiaux, on sait s'organiser», indique François Asselin, président de la CPME. Le Medef, lui aussi, se dit favorable à un accompagnement accru des aidants. Du moins, tant que cela n'implique pas une indemnisation ou des droits à la retraite, pesant sur les entreprises ou les dépenses publiques.

Marie-Cécile Renault

::: POLITIQUE

LE PARISIEN – 08/12/2017

13 Présidence LR : les centristes lâchent Wauquiez



Laurent Wauquiez, candidat à la présidence du parti Les Républicains, lors d'un meeting de campagne à Lille, le 4 décembre 2017.

A deux jours de l'élection pour la présidence de LR, les dirigeants de l'UDI et du Parti radical prennent leurs distances avec le probable vainqueur.

Il s'est affiché, jeudi, dans un café parisien en vue avec [François Fillon](#), et il doit rencontrer Nicolas Sarkozy aujourd'hui, à deux jours du premier tour de l'élection pour la présidence des Républicains. [L'archifavori Laurent Wauquiez](#) tente d'engranger le maximum de soutiens, mais il est prévenu : s'il gagne, ce sera pour la suite sans les habituels alliés centristes. Dans nos colonnes, Jean-Christophe Lagarde, patron de l'UDI, et Laurent Hénart, président du Parti radical -qui fusionnera ce week-end avec le PRG-, lui adressent une fin de non-recevoir. En cause, la ligne très droitière du candidat, accusé de flirter avec les thèmes du Front national pendant cette campagne.

En meeting en début de semaine près de Lille, l'ex-ministre de [Nicolas Sarkozy](#) a pourtant tenté de donner des gages de bonne volonté. « Je tendrai la main inlassablement, parce que je ne veux pas d'une armée de clones, je veux que les centristes se fassent entendre », a-t-il martelé à la tribune. Pas suffisant, visiblement, pour lever les inquiétudes de Lagarde et Hénart.

Jean-Christophe Lagarde, Président de l'UDI : «Il n'y aura plus d'alliance avec les Républicains»

Laurent Wauquiez a tendu cette semaine la main aux alliés centristes. Vous lui répondez quoi ? Jean-Christophe Lagarde, président de l'UDI. Les positions qu'il prend depuis des années, et plus encore depuis deux-trois ans, s'éloignent tellement de nos convictions que je ne vois pas quel centriste pourrait accepter cette main tendue.

L'UDI a toujours été une alliée de la droite. Si Wauquiez l'emporte, la rupture sera définitive ? Nous savons tous que Laurent Wauquiez sera élu, et son positionnement politique n'est pas compatible avec le nôtre. Il a refusé de faire battre Le Pen. Il est dans une obsession identitaire et dans un discours antieuropéen. Ce qui revient à incarner l'ultradroite, en tout cas pas la droite humaniste dont l'UDI fut l'alliée. Je le dis très clairement : il n'y aura plus d'alliance avec les Républicains en tant que parti. Ce n'est plus possible. Ce qui n'empêchera pas de travailler avec des personnalités qui partagent nos valeurs.

C'est-à-dire ?

Il y a des élus locaux, comme Christian Estrosi, Dominique Bussereau, Valérie Pécresse ou encore Xavier Bertrand qui sont des gens aux valeurs compatibles avec nous car leur vision de la droite est gaulliste ou chiraquienne.

Mais pour faire quoi ? Un grand mouvement central peut-il émerger ?

Je pense qu'avec les personnalités que je viens de citer, comme avec les nouveaux mouvements qui se réclament de cette droite humaniste, nous pouvons reconstruire quelque chose de solide qui ne soit pas dans l'anti-Macron primaire. L'UDI est en tout cas prête à travailler avec eux. Je propose même qu'à partir de début 2018 nous organisions ensemble des états généraux de reconstruction du centre et de la droite.

Vous faites donc le pari de l'implosion des Républicains ?

Je n'en fais pas le pari, je la constate. En 2002, l'UMP a été une tentative d'incarner la droite et le centre. A partir de 2008, ce n'est devenu progressivement que la droite. Aujourd'hui, les Républicains s'enferment dans l'ultradroite que représente Laurent Wauquiez. Cette évolution pousse beaucoup de gens à s'organiser autrement pour conduire un combat politique conforme à leurs valeurs. Regardez le parti de maires autour de Christian Estrosi ou Agir, avec qui nous travaillons à l'Assemblée.

Si Wauquiez change de ton, vous ne croirez donc pas qu'il peut être sincère ?

Il ne peut pas tenir en même temps un discours destiné à séduire l'extrême droite et vouloir attirer les centristes. Ce n'est pas compatible, et même pas crédible. Nous ne pouvons pas travailler avec quelqu'un capable de dire tout et son contraire juste pour être élu.



Les centristes Laurent Hénart (à gauche) et Jean-Christophe Lagarde, ici lors d'un congrès de l'UDI en mars 2016,

ne répondront pas aux appels du pied de Laurent Wauquiez, archifavori à la présidence des Républicains aujourd'hui vacante

Laurent Hénart, Président du Parti radical : « Sa position ambiguë sur le FN est insurmontable »

Si Laurent Wauquiez gagne, les radicaux pourront-ils s'entendre avec lui ?

Laurent Hénart, président du Parti radical. Ce n'est pas à l'ordre du jour. En tout cas, les radicaux ont décidé de rassembler leur famille, issue du PRG et du Parti radical, pour être complètement indépendants et organiser un espace central distinct dans le paysage politique.

Donc aucun rapprochement possible ?

La position ambiguë de Laurent Wauquiez sur le FN pendant l'entre-deux-tours de la présidentielle, quand il n'a pas appelé clairement à voter pour Macron face à Le Pen, est pour moi quelque chose d'insurmontable. Du reste, concernant l'Europe, les radicaux sont clairement fédéralistes, nous organiserons d'ailleurs notre premier événement national le 9 mai prochain avec une grande convention sur l'Europe. Or, quand j'entends Laurent Wauquiez s'exprimer, il me semble être dans une logique qui est tout autre.

Mais aujourd'hui, n'avez-vous pas l'impression que c'est Emmanuel Macron qui préempte l'espace au centre ?

Il y a certes des points d'accord avec le président de la République, comme l'Europe, les mesures pour moderniser l'économie et l'emploi, ou encore le réalisme en matière de sécurité face au terrorisme. Mais nous avons aussi nos différences. J'en cible notamment trois : le manque de justice sociale, la gouvernance qui ne doit pas s'appuyer que sur l'Etat, et la laïcité qui est absente du discours et des réflexes d'En Marche !

Wauquiez va-t-il trop loin quand il reprend dans certains de ses discours des formules similaires à celles de Marine Le Pen ?

Quand en 2010-2011 on décide, avec Jean-Louis Borloo, de quitter l'UMP, on est déjà dans cette histoire-là : la fameuse ligne Buisson, avec ce type de formules et de dérives toujours un peu plus à droite. On a bien vu, au final, que les Français ont préféré choisir l'original à la copie. C'est une démarche doublement perdante pour la droite : du point de vue des valeurs et de celui du calcul électoral.

LA TRIBUNE – 08/12/2017

14 Rafale, Airbus A321, véhicules blindés... le Qatar achète du made in France



L'émirat a dans le même temps ouvert la voie à une autre option pour 36 Rafale supplémentaires, lit-on dans un document diffusé par la présidence française.

Signés en présence d'Emmanuel Macron et de l'émir du Qatar cheikh Tamim ben Hamad al-Thani, ces contrats comprennent 12 Rafale ainsi que la concession du métro de Doha et du tramway de Lusail, confiée à un consortium SNCF/RATP, ou encore l'achat de 490 véhicules blindés type VBCI au français Nexter.

Le Qatar a signé jeudi la levée de l'option sur l'achat de 12 avions de combat Rafale (Dassault Aviation) supplémentaires, une lettre d'intention pour 490 blindés Nexter et un contrat d'exploitation et maintenance du métro de Doha, à l'occasion d'une visite d'Emmanuel Macron.

"Ce nouvel accord a été bâti sur la relation privilégiée qui existe entre les deux pays et sur la détermination que partagent le Ministère de la Défense du Qatar et Dassault Aviation à aller plus loin ensemble", a déclaré Eric Trappier, PDG de Dassault Aviation cité dans un communiqué.

L'émirat a dans le même temps ouvert la voie à une autre option pour 36 Rafale supplémentaires, lit-on dans un document diffusé par la présidence française. Le Qatar a également signé un contrat pour 50 Airbus A321neo avec moteurs Safran et une option pour 30 autres avions du même type. Signé avec la SNCF et la RATP, le contrat pour l'exploitation et la maintenance du métro de Doha et d'un tramway à Lusail est estimé à plus de 3 milliards d'euros et a une durée de 20 ans, ont précisé les deux opérateurs de transport français dans un communiqué. Le Qatar a par ailleurs signé avec Suez un contrat pour la dépollution des sols de lagunes.

Crise du Golfe et antiterrorisme

Après Alger mercredi, le président français Emmanuel Macron effectue une visite éclair au Qatar, avec au menu plusieurs gros contrats, la crise dans le Golfe et la lutte antiterroriste. Il se rend d'abord jeudi matin sur la grande base américaine d'Al-Udeid qui abrite le siège du Centcom, le commandement central américain qui dirige les opérations antijihadistes. Il y rencontrera le commandement américain, ainsi que les troupes françaises stationnées sur place.

Il s'entretiendra ensuite avec le jeune émir du Qatar cheikh Tamim ben Hamad al-Thani, qu'il avait reçu à Paris en septembre, avant une conférence de presse conjointe. Durant cette visite, les deux dirigeants ouvriront un *"dialogue de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme"*, a indiqué la présidence française.

15 Brexit : le Royaume-Uni et la Commission européenne parviennent à un compromis



Londres et Bruxelles sont parvenus à un compromis en maintenant l'ambiguïté sur l'Irlande du Nord.

Fumée blanche à Bruxelles, a tweeté Martin Selmayr, le puissant directeur de cabinet de Jean-Claude Juncker, vendredi 8 décembre, peu après 7 heures du matin. Après une nuit de négociations, Michel Barnier, « M. Brexit » pour l'Union européenne (UE), est finalement parvenu à un accord avec son homologue britannique, David Davis, sur les grandes lignes du divorce entre le Royaume-Uni et les Vingt-Sept : les expatriés, le chèque de départ, et surtout le sort de l'Irlande, qui posait le plus problème ces dernières semaines.

La deuxième phase des discussions, tant espérée par Londres, celle sur la « relation future » entre le Royaume-Uni et les Vingt-Sept, va enfin pouvoir commencer, à moins de seize mois de la date théorique du divorce, le 30 mars 2019. Mais les experts européens restent inquiets : avec cet accord de dernière minute, ils ne font que repousser les questions difficiles à plus tard. Notamment celle de l'Irlande.

« *La négociation a été difficile* », l'accord d'aujourd'hui est un « *compromis* », a précisé Jean-Claude Juncker, le président de la commission, lors d'une conférence commune à Bruxelles, avec Theresa May, vendredi matin. Le Luxembourgeois a insisté sur le sort des expatriés (près de 3 millions d'Européens au Royaume-Uni) : « *Ils ont été prioritaires dans cette négociation* », « *leurs droits resteront les mêmes après le Brexit* », a-t-il promis.

Point symbolique

Les Vingt-Sept ont tout de même cédé sur un point symbolique : la prééminence de la Cour de justice de l'UE. Après le Brexit, un citoyen de l'Union résidant au Royaume-Uni ne devrait pas compter automatiquement sur la plus haute juridiction de l'UE pour trancher un différend : le recours à la Cour de Luxembourg ne serait que facultatif et limité à huit ans après la date du divorce.

Les Britanniques ont dû en revanche accepter toutes les conditions financières des Européens, qui exigeaient un chèque de « sortie » pour solde de tout compte d'environ 50 milliards d'euros. Pour ce qui est de l'Irlande, Theresa May a promis, vendredi matin, qu'il n'y aurait « *pas de retour à une frontière dure* » entre l'Irlande du Nord et la République d'Irlande, comme exigé par Dublin. La République d'Irlande, tout comme le reste de l'Union qui n'a pas cessé de la soutenir ces derniers mois, veut absolument préserver les accords de paix du Vendredi saint, qui ont mis fin aux violences en Irlande du Nord, en 1998.

Pour convaincre ses partenaires du DUP, le petit parti unioniste démocrate, qui avaient fait dérailler les discussions un peu plus tôt dans la semaine, la première ministre britannique s'est engagée à ce que le Royaume-Uni dans son ensemble maintienne, après le Brexit, un alignement réglementaire avec l'UE sur tous les sujets de coopération Nord/Sud en Irlande.

S'assurer du soutien du DUP était essentiel pour M^{me} May, car celui-ci lui assure sa fragile majorité parlementaire. Le DUP refusait absolument que l'Irlande du Nord bénéficie, après le Brexit, d'un traitement différent de celui du reste du Royaume-Uni. Londres a trouvé la parade avec des engagements très généraux qui inquiétaient déjà, vendredi, à Bruxelles. « *On va vers des complications sérieuses car ils seront interprétés dans tous les sens* », glissait un diplomate.

Période de transition

Mais obtenir un accord avant la fin de l'année était crucial, surtout pour Londres, alors que les uns après les autres, les indicateurs économiques britanniques passent à l'orange. Comme les dirigeants de l'Union, les milieux d'affaires pressaient Theresa May d'avancer, et de s'accorder sur une période de transition pour regagner en sécurité et en visibilité.

Réunis lors d'un conseil européen à Bruxelles, le 15 décembre, les Vingt-Huit dirigeants de l'UE devraient donc pouvoir officiellement déclarer qu'ils vont étudier le principe d'une période de transition et engager sans tarder les travaux pour la phase 2 des discussions, celle de la « relation future » avec Londres. Juste avant cette réunion au sommet, le Parlement européen devrait voter une résolution allant dans le même sens. Non contraignante, mais politiquement importante : l'institution est incontournable, elle aura un droit de veto sur le traité de divorce final.

La discussion autour de la période de transition va commencer « *immédiatement* », a précisé Donald Tusk, le président du Conseil européen, vendredi. Pour les Européens, les choses sont déjà très claires, et il n'y aura pas lieu de transiger. La transition commencerait le lendemain du Brexit, le 1^{er} avril 2019, et devrait être limitée à deux ans ou trois ans. Surtout, le Royaume-Uni devrait respecter toutes les obligations liées au marché intérieur européen pour pouvoir continuer d'y accéder (à commencer par la liberté de circulation des personnes). En revanche, Brexit oblige, il n'aurait plus voix au chapitre à Bruxelles : plus d'eurodéputés, ni de commissaire britannique.

Question toxique de l'Irlande

Michel Barnier souhaite par ailleurs s'atteler à la rédaction du traité définitif de divorce dès janvier 2018, et aux discussions, en parallèle sur la relation « future » avec le Royaume-Uni. « *Nous sommes prêts à entamer un partenariat étroit en matière de commerce, de sécurité, de défense et de politique étrangère* », a affirmé M. Tusk vendredi. A Bruxelles, étant donné la volonté exprimée par M^{me} May d'une sortie de l'Union douanière et du marché intérieur du Royaume-Uni, on envisage déjà comme l'option la plus probable un accord de libre-échange du type CETA, le traité en cours de ratification avec le Canada.

Mais la question toxique de l'Irlande risque de revenir très rapidement sur le devant de la scène. « *L'Irlande, c'est une bombe à retardement* », souligne un diplomate. Selon nos informations, Michel Barnier a expliqué récemment à des diplomates des Vingt-Sept, qu'il y avait certes trois manières de résoudre la question irlandaise, mais toutes improbables.

Soit le Royaume-Uni maintient sa volonté de sortir de l'Union douanière et du marché intérieur, et le retour d'une frontière entre l'Irlande du Nord et la République d'Irlande paraît inévitable. A moins que la frontière soit tracée virtuellement en mer d'Irlande, entre les deux Irlande et le reste du Royaume-Uni, mais ce serait inacceptable pour les unionistes irlandais. Soit le Royaume-Uni reste dans le marché intérieur, et alors, la pertinence même d'un brexit se pose... « *Le plus difficile des négociations est à venir* », a précisé, réaliste, Donald Tusk vendredi.

Par Cécile Ducourtieux

Vous souhaitant une bonne journée et un agréable week-end.

Cordialement,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

